



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

En préambule, M. le Maire souhaite ajouter une question à l'ordre du jour ; elle concerne la position du Conseil sur les demandes de remises gracieuses des pénalités décomptées pour retard de paiement des taxes d'urbanisme. Le Conseil traite illico cette question en émettant un avis favorable à l'ensemble des demandes de remises des pénalités.

1) **Approbation du CR du 29 septembre 2011**

Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 à l'approbation. Adopté à l'unanimité.

2) **La réforme de la fiscalité de l'aménagement -Taxe d'Aménagement-**

Monsieur le Maire expose que la fiscalité de l'urbanisme englobe l'ensemble des taxes et participations prélevées à l'occasion d'une autorisation de construire ou d'aménager. Ces taxes sont perçues par les collectivités. Les faits générateurs sont les autorisations d'urbanisme ou les procès-verbaux d'infractions aux règles d'urbanisme. La nouvelle Taxe d'Aménagement (TA) remplacera à compter du 01 mars 2012 la Taxe Locale d'Équipement (TLE), la Taxe Départementale pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE), la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS) et la Participation pour Aménagement d'Ensemble (PAE). La nouvelle taxe est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments et les installations et aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le taux de TLE étant actuellement de 5%, M. le Maire propose d'instituer la Taxe d'Aménagement au taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal en indiquant qu'à défaut de délibération avant le 30/11/2011, le taux serait automatiquement ramené à 1%.

Adopté à l'unanimité.

3) **Achat d'un camion benne**

Suite au vol du camion IVECO (remboursé 6 656 € par l'assurance) d'une part et la panne sérieuse de l'autre camion (Renault Trafic benne) d'autre part, il convient de faire rapidement l'acquisition d'un camion.

Un débat s'installe et finalement le choix se porte sur l'acquisition d'un véhicule neuf (récupération de TVA) pour un montant de 28 572 € TTC. Il s'agit d'un Nissan benne, garantie 3ans.

Adopté à la majorité (1 abstention : Thierry FABRE)



4) Adhésion de la CCVH au Syndicat mixte de développement de la filière viande

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire a délibéré le 26/09/2011 proposant l'adhésion de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault au Syndicat mixte de développement de la filière viande.

La CCVH n'ayant pas cette compétence, il faut une délibération concordante des communes pour valider cette adhésion. En fait cette adhésion permettrait de sauver la fermeture de l'abattoir de Pézenas laquelle est annoncée, moyennant une participation financière annuelle de la CCVH estimée à 2 500 €.

Adopté à la majorité (4 abstentions : T. FABRE, P. KORPAL, Jocelyne KUZNIAK, Yvan BURTIN)

5) Commission intercommunale des impôts directs

Le Conseil communautaire a voté le 26/09/2011 la création d'une Commission intercommunale des impôts directs. Composée de onze membres, elle se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Afin que cette commission puisse exercer ses compétences à compter du 1^{er} janvier 2012, il revient désormais aux conseils municipaux de proposer deux noms de contribuables susceptibles d'exercer les fonctions de commissaires. Monsieur le Maire propose les noms de CAPELLI Pierre et LANDIER André qui figurent dans la commission communale. Il propose de les contacter pour s'assurer de leur disponibilité.

Adopté à l'unanimité, mandat au Maire pour éventuellement en changer au travers des membres de la commission communale.

6) Délégués communautaires

M. le Maire fait état d'un courrier de Didier LAMONT (Délégué titulaire) disant qu'il serait opportun de proposer son poste de titulaire à son suppléant (Pascal DELIEUZE) et de proposer le poste de suppléant à un autre membre du conseil municipal compte tenu de son indisponibilité.

Le résultat du vote aboutit à la désignation de Pascal DELIEUZE en qualité de délégué titulaire et de Gilles COUGOUREUX en qualité de délégué suppléant.

7) Questions diverses

Pierre KORPAL réitère sa demande de consacrer une réunion de travail sur le fonctionnement des associations. M. le Maire rappelle son accord de principe et précise qu'il sera proposé une date de réunion courant novembre 2011.

La séance est levée à 20 H 00

Le Maire,

Jean-François RUIZ